

DECLARATION DE RUCHER(S)

Première déclaration

Mise à jour de la déclaration

NomPrénom.....

Né(e) le

Domicilié(e) au

Commune.....

Boite Postale N°Commune.....

Téléphone du domicilePortable.....

Mail.....

Raison sociale de l'établissement.....

Nombre total de ruches.....

Afin que le RESA ait une image fiable du cheptel apicole calédonien et pour que vous continuiez à bénéficier des services proposés par le RESA et le CPA, pensez à remettre à jour votre déclaration de rucher(s) chaque année.

NOTA BENE. A partir de 2022, la période pour déclarer vos rucher(s) sera limitée aux mois de septembre à décembre de l'année n. Les mails de confirmation de déclarations seront envoyés en début d'année n + 1 et seront valables pour toute l'année civile dans le cadre de vos démarches administratives.

N°/Nom du rucher	Nombre de ruches	Lieu-dit	Commune	Coordonnées du rucher (GPS - format WGS 84) latitude ; longitude	

Je déclare avoir l'intention de déplacer mes ruches peuplées Oui Non

J'autorise le partage des données fournies ici avec l'ensemble des organismes en lien avec la santé des abeilles. Oui Non

Fait à : Le:	SIGNATURE
---------------------	-----------

*Document à faire parvenir par mail à resa@adecal.nc
Ou par voie postale à RESA – CPA BP 37 98870 Bourail*